



Dennis Bevington

Député de Western Arctic

Bulletin de circonscription – Automne 2012

Chers concitoyens,

Après l'été le plus chaud de mémoire de résidant du Nord, pratiquement personne ici n'est surpris d'entendre que l'état des glaces est en train de changer dans l'océan Arctique. Au fil des perturbations dans leur propre vie par suite des changements météorologiques, les Canadiens du Sud comprennent de mieux en mieux les conséquences des eaux libres dans l'Arctique. À la Chambre le mois dernier, j'ai uni ma voix à celle de Megan Leslie, porte-parole du NPD en matière d'environnement, pour demander un débat d'urgence sur la fonte des glaces de l'Arctique et ses répercussions désastreuses sur le climat de l'Amérique du Nord. Le Président a décidé de refuser notre demande.

Cet automne, le Parlement a été très occupé. Les conservateurs ont déposé un autre projet de loi omnibus, le C-45, selon la nouvelle tendance qu'ils ont établie ce printemps, à savoir qu'ils présentent d'un seul bloc bon nombre de changements à diverses lois et en forcent l'adoption à la Chambre. Fait à noter, le NPD a terminé son rapport d'évaluation sur le projet de loi omnibus du printemps, le C-38, et vous pouvez en consulter le texte complet sur notre site Web. Nous ferons de même pour le projet de loi C-45.

Le NPD a exprimé à la Chambre la grande préoccupation de bien des gens, dont beaucoup d'acteurs de l'industrie, au sujet des concessions consenties par les conservateurs dans la mer de Beaufort. Quelque 9 000 km² ont été donnés à une minuscule entreprise britannique pour trois fois rien. Demain, cette entreprise pourrait changer d'avis et transférer une concession de grande valeur à n'importe qui dans le monde (comme les Chinois ou les

Coréens) sans que le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord n'ait quoi que ce soit à dire dans cette affaire. Le NPD a donc présenté un projet de loi d'initiative parlementaire pour que désormais il soit obligatoire d'obtenir la permission du gouvernement avant de transférer toute concession.

Nous soulevons encore et toujours les questions sur le coût de la vie dans le Nord. Contrairement à ce qui se passe dans le Sud du Canada, les coûts d'énergie sont devenus astronomiques, puisque le prix du mazout a augmenté de 300 % ces dix dernières années. Cette flambée s'est fait sentir dans nos dépenses en électricité, en nourriture et en transport, même si on cultive la terre. Il nous faut de meilleures solutions que celles présentées par les conservateurs, par leur maigre augmentation de la déduction fiscale pour les habitants de régions éloignées, qui remonte déjà à cinq ans. Le programme Nutrition Nord, qui remplace le programme Aliments-poste, n'a pas été très bien accueilli par les résidents du Nord. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité de vie de nos collectivités.

Continuez à me faire part de votre avis, par lettre, par courriel ou en personne. C'est toujours un privilège que de représenter les gens des Territoires du Nord-Ouest au Parlement.

Je présente mes excuses aux lecteurs francophones de ne pas avoir pu présenter un bulletin dans les deux langues, faute de temps. Le bulletin sera traduit et mis en ligne sur notre site Web, et la prochaine communication sera faite en anglais et en français.



À gauche, M. Bevington remet un certificat à Gordon Van Tighem pour sa remarquable contribution à sa collectivité en tant que maire de Yellowknife et aux Territoires du Nord-Ouest en tant que président de l'Association des collectivités des Territoires du Nord-Ouest.



À droite, M. Bevington sur la colline du Parlement en compagnie de Gail Cyr et Sonny Flett, lauréats du prix Indspire de 2013 pour leurs nombreuses années au service de leur collectivité. Une autre personne à recevoir un prix de reconnaissance est Duane Smith d'Inuvik pour son travail auprès des Inuvialuit et de tous les Canadiens. Un gala spécial sera tenu à Saskatoon, en Saskatchewan en février 2013.

Effets du projet de loi omnibus C-38 sur les gens du Nord.

Le projet de loi C-38, aussi appelé projet de loi budgétaire omnibus, est entré en vigueur après avoir été adopté par une majorité de députés à la fin du printemps de 2012. Le projet de loi a suscité un tollé chez beaucoup de Canadiens, d'organisations ainsi que chez les parlementaires, actuels et anciens. Dernièrement, mon bureau a effectué une analyse des effets du projet de loi C-38 sur les gens du Nord précisément. Le texte complet de l'analyse peut être consulté sur mon site Web à www.dennisbevington.ca

Le projet de loi C-38 est beaucoup plus qu'un simple projet d'exécution du budget : il modifie 57 lois, crée 3 nouvelles lois, élimine 7 organismes. Il change les règles sur une vaste gamme de questions importantes, notamment la protection des poissons et des espèces en péril, la salubrité des aliments et l'assurance-emploi. Même si par ce projet de loi, le gouvernement met en vigueur certains des engagements pris dans son budget de 2012, il y introduit aussi de nouvelles mesures qui ne figuraient pas dans le budget.

Le projet de loi C-38 entraîne un affaiblissement des institutions démocratiques et l'érosion de la reddition de comptes envers les gens du Nord des façons suivantes :

- Il confère des pouvoirs étendus aux ministres et au Cabinet à Ottawa;
- Il élimine la surveillance de plusieurs organismes et de certaines activités gouvernementales;
- Il accorde au gouvernement plus de pouvoir sur des organisations auparavant indépendantes;
- Il cherche à empêcher des organismes sans but lucratif de pouvoir défendre des dossiers importants;
- Il annule des études importantes sur les gens du Nord et l'environnement, qui aideraient à prendre des décisions éclairées.

Voici quelques-uns des effets du projet de loi C-38 sur les Autochtones et les collectivités des Territoires du Nord-Ouest :

- Il élimine des mesures de protection pour le gibier, comme le caribou, et le poisson;
- Il réduit la participation des Autochtones aux études environnementales;
- Il modifie des éléments du système pénal, qui visent les contrevenants autochtones.

Le projet de loi démantèle les mécanismes de protection de gestion environnementale mis sur pied depuis des dizaines

d'années. Il affaiblit sensiblement la *Loi sur les pêches*, ce qui met en péril les abondants plans d'eau douce et pour la plupart encore pure, des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que les bassins hydrographiques transfrontaliers. Il affaiblit aussi la *Loi sur les espèces en péril* et laisse bon nombre d'espèces du Nord vulnérables, dont le caribou des bois (population boréale), le bison des bois, le faucon pèlerin et la grue blanche.

Le projet de loi C-38 restreint considérablement le filet de sécurité sociale des gens du Nord et de tous les Canadiens, en augmentant l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans, et en réduisant les prestations d'assurance-emploi. Il modifie aussi les droits des travailleurs et l'équité en matière d'emploi. Il est susceptible d'entraîner une baisse des revenus des travailleurs partout au pays.

Le projet de loi diminue aussi la surveillance fédérale en ce qui concerne la salubrité et l'inspection des aliments.

Le projet de loi C-38 risque de toucher diverses tranches de la population : les Autochtones, les travailleurs, les personnes âgées, ceux qui tirent leur subsistance de la terre, les gens qui achètent des aliments à l'épicerie et ceux qui se soucient d'avoir de l'eau et un environnement propres. Il risque aussi de nuire aux gens d'affaires en créant de l'incertitude sur les nouvelles règles d'évaluation environnementale, ce qui pourrait susciter des conflits et des poursuites judiciaires. Toutes ces personnes et tous ces groupes peuvent unir leurs efforts pour se faire entendre.



Northern Youth Abroad a organisé le voyage de jeunes Autochtones en juin à Ottawa. Le prix d'excellence des anciens a été remis à Murina Sabourin de Fort Providence. Aussi, Shane Thompson (absent de la photo) de Fort Simpson a reçu le prix d'excellence de bénévolat 2012.

Dennis dans la circonscription



À droite, Dennis en compagnie de Charlie Neyelle, récipiendaire de la médaille du Jubilé de diamant pour ses services et son dévouement exceptionnels auprès des gens de Deline et de la région de Sahtu.

Exprimez-vous! Nous voulons connaître votre avis.

Question du député Dennis Bevington sur la Loi sur la protection des eaux navigables à la Chambre des communes le 26 octobre 2012

Monsieur le Président, les conservateurs n'auront pas à réécrire l'histoire sur ce sujet, puisqu'il s'agit de navigation. Lundi dernier, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest a déclaré que son gouvernement n'avait pas été consulté avant que le ministre des Transports ne lève les mesures de protection de la plupart des cours d'eau du Nord. Si le ministre avait procédé à des consultations, on lui aurait dit que d'éliminer les mesures de protection de la rivière Hay revenait à éliminer la protection de la plus grande installation portuaire du Nord canadien.

Puisque le ministre ne s'est pas soucié de consulter les autres ordres de gouvernement au pays, qui donc a-t-il consulté avant d'agir de façon aussi malhabile?

L'hon. Steven Fletcher (ministre d'État aux Transports)

Monsieur le Président, la Loi sur la protection des eaux navigables concerne, et a toujours concerné, la navigation. Permettez-moi de communiquer aux députés ce que d'autres gens ont à dire sur le sujet. La Fédération canadienne des municipalités a déclaré :

« Les modifications annoncées aujourd'hui permettront aux gouvernements locaux de consacrer moins de temps à traiter des documents pour des petits projets de travaux publics à faible risque, éliminant le double emploi, la bureaucratie et les retards dans les projets, qui entraînent des coûts plus élevés pour les contribuables fonciers. »

L'Association canadienne de la construction a émis un commentaire sur la question. Je vous le lirais si j'avais suffisamment de temps. L'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan a elle aussi fait une déclaration extraordinaire. L'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell, se réjouit quant à lui ... »

Débat à la Chambre des communes Le vendredi 21 septembre 2012

Les changements climatiques

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD) :

Monsieur le Président, le record de fonte de glace dans l'Arctique a été battu cette semaine. En effet, le National Snow and Ice Data Center des États-Unis a rapporté que les glaces de l'Arctique couvraient 3,4 millions de kilomètres carrés à la mi-septembre, comparativement à 4,2 millions de kilomètres carrés en 2007.

Les scientifiques prédisent maintenant que l'océan Arctique sera libre de glace l'été d'ici 2020 et non d'ici 2050, comme ils l'avaient prédit auparavant.

La fonte des glaces de l'océan Arctique n'est qu'un des aspects de la problématique des changements climatiques. Cet été, 97 % de la calotte glacière du Groenland a dégelé. Les habitants du Nord subissent l'évolution des régimes climatiques. Ils doivent notamment composer avec des températures plus élevées et des tempêtes exceptionnellement puissantes, comme celle – la plus importante du genre – qui a fait rage dans l'océan Arctique cet été.

Trois grands morceaux de glace se sont détachés de plateaux de glace dans l'Arctique cet été. Le plus grand était de la taille des Bermudes et s'est détaché du plateau Ward Hunt sur l'île d'Ellesmere.

Quand le gouvernement prendra-t-il conscience de la crise qui prend rapidement de l'ampleur dans l'Arctique? Quand prendra-t-il des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques? Pourquoi n'agit-il pas ?

AUCUN
AFFRANCHISSEMENT
REQUIS

Dennis Bevington
Député de Western Arctic
Édifice de la Confédération, pièce 239
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6